

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 24

Convoqués le :
19/04/2023

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Francis GUEHERY, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS.

Etaient absents :

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Maryse GLEMET, Adjointe au Maire, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Monsieur Léo KANNY, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Michel SCHALLER, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Madame Monique SCHALLER.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michelle WIBRATTE.

Secrétaire de séance : Madame Annick CAULIER

=====

**POINT 2023-25- Tarification des animations à destination des adolescents –
année 2023/2024**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Vu la délibération n°2023-22 précisant la modification des tranches de quotients familiaux, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer la tarification des animations à destination des adolescents comme suit à compter du 1^{er} août 2023 :

1. Local ados

Cotisations	
Moulinois	10,00 €
Non Moulinois	15,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20230425-2023-25-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023

Affichage : 27/04/2023

2. Tarifs des animations payantes au local ados

Pour les animations payantes (avec réservation), dans le cadre du fonctionnement du local ados (exemple : repas de Noël, repas de fin d'année scolaire, sortie patinoire, trampoline park...)

ANIMATIONS PAYANTES AU LOCAL ADOS

Tarifs et QF en euros

INSCRIPTION							
Moulois				Non Moulois			
Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
12,25	12,00	10,75	8,55	18,35	18,00	16,15	12,85

3. Tarifs des accueils de loisirs (petites et grandes vacances)

Pour les activités durant les petites et les grandes vacances, nous avons identifié 4 « catégories de journées » :

- ✓ Journée sur la commune sans intervenant extérieur et sans matériel :
journée tournoi au local, journée sportive au gymnase, ...
- ✓ Journée sur la commune sans intervenant extérieur mais avec du matériel
ou avec un intervenant extérieur mais pas de matériel : atelier cuisine,
activités manuelles, musique électronique, science, montage vidéo...
- ✓ Journée avec petite sortie : dans un rayon de 50 kms de Moulins-lès-Metz
- ✓ Journée avec grande sortie : Europa-Park, Disneyland Paris...

ACCUEIL DE LOISIRS

Tarifs et QF en euros

	INSCRIPTION							
	Moulois				Non Moulois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Journée sur la commune sans intervenant extérieur et sans matériel	5,10	5,00	4,50	3,55	7,65	7,50	6,75	5,35
Journée sur la commune sans intervenant extérieur mais avec du matériel OU avec intervenant extérieur mais pas de matériel	10,20	10,00	9,00	7,15	15,30	15,00	13,45	10,70
Journée avec petite sortie	17,35	17,00	15,25	12,15	26,00	25,50	22,90	18,20
Journée avec grande sortie	46,90	46,00	41,30	32,85	70,40	69,00	61,95	49,25

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessus selon le quotient familial mensuel calculé en euros.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

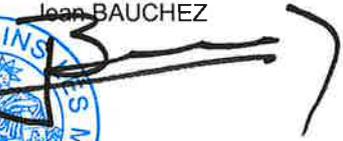
Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 25/04/23

Le secrétaire de séance,
Annick CAULIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

